


# Le Focus

Bulletin d'information mensuel de l'AREQ 

Septembre 2013



Nous aurons un automne politiquement chargé au Québec sans compter qu'il s'agit pour l'AREQ d'une année préparatoire au Congrès 2014.

## Assurance autonomie

Sur le plan politique, l'AREQ veillera au grain. En effet, le gouvernement devrait déposer un projet de loi faisant suite au dépôt du Livre blanc sur la création de l'assurance autonomie. L'AREQ s'est prononcée positivement concernant cette assurance autonomie, qui place la personne au centre du processus. Toutefois, elle a émis des réserves quant à sa mise en œuvre. De fait, le délai pour le déploiement lui semble très court. C'est pourquoi l'AREQ surveillera de près toutes les étapes menant au déploiement de l'assurance autonomie. Elle participera à toutes les rencontres et consultations. De plus, elle déposera un mémoire à l'automne qui tiendra compte des besoins de ses membres et des personnes âgées.

## Projet de loi n° 52 concernant les soins de fin de vie

Depuis le moment où cette question a été lancée sur la place publique, l'AREQ a toujours maintenu un discours nuancé portant à la fois sur l'importance des soins palliatifs et l'autonomie décisionnelle. En effet, dans ses communiqués antérieurs, l'AREQ s'en est toujours tenue à l'autorité décisionnelle de chaque personne quant à son choix délibéré de mourir en toute dignité.

Lors du dépôt du projet de loi en juin 2013, l'AREQ a salué le fait que le projet apportait des précisions et encadrerait l'accès à ces soins par des protocoles serrés. Néanmoins, une des préoccupations majeures de l'AREQ concernait les ressources affectées aux soins de fin de vie et l'accessibilité à ce type de soins partout au Québec. L'AREQ s'attend donc, dans les prochains mois, à **des réponses claires**. Afin de se faire entendre, elle participera à la commission parlementaire le 8 octobre prochain.

## Dans ce numéro :

Un automne chaud	1
Tournée du CE	3
Statuts et règlements	4
Personnes proches aidantes	5
Nos comités à pied d'œuvre	6
Assurances	6
L'exploitation financière des personnes âgées	8
Programme <i>Toujours en action</i>	9
Aidants scolaires	10

# Le Focus

## Dépôt de la Charte des valeurs québécoises

Le gouvernement n'a pas encore déposé sa charte des valeurs québécoises que déjà son projet suscite des débats. Les valeurs et l'identité québécoises vont bien certainement être discutées au sein de l'AREQ. Le gouvernement a annoncé qu'il allait déposer sa charte au début de septembre. À suivre!

## Congrès 2014

L'AREQ est maintenant en route vers son 45<sup>e</sup> congrès. Afin de préparer cet événement démocratique de grande importance pour l'Association, les membres du Conseil exécutif seront en tournée préparatoire du Congrès 2014 de septembre à novembre, ce qui les

amènera à visiter les dix régions de l'AREQ. Discussions et échanges entre les membres et les personnes déléguées permettront sans aucun doute à faire progresser et grandir l'AREQ et contribueront à ce que l'Association demeure une force pour la société et une voix pour les personnes âgées.



**Il est bon de rappeler, en cette année de Congrès, la mission et les valeurs sur lesquelles repose l'Association.**

## Mission

L'AREQ affirme sa volonté de reconnaître dans sa mission le principe de l'égalité de droit et de fait entre les femmes et les hommes. Elle a pour mission de promouvoir et de défendre les intérêts et les droits culturels, sociaux et économiques de ses membres et des personnes âgées et de contribuer à la réalisation d'une société égalitaire, démocratique, solidaire et pacifiste.

## Énoncé de valeurs

### Égalité et justice

Nous affirmons que l'égalité et la justice sociale prennent forme dans la défense et la promotion des droits égalitaires et des intérêts de toutes et tous. Nous accordons une attention particulière à la qualité de vie et au traitement équitable de toutes les personnes âgées.

### Respect et reconnaissance

Nous sommes convaincus que le respect et la reconnaissance supposent l'accueil, l'écoute, l'acceptation et la valorisation des différences individuelles, d'opinion et de prises de position. Ces valeurs impliquent également que soit valorisée la contribution des personnes âgées à la société.

### Engagement et solidarité

Nous considérons que l'engagement et la solidarité supposent de faire siens les objectifs de l'Association, d'être présentes et présents, de s'impliquer et de faire preuve de persévérance et de cohésion dans nos actions individuelles et collectives. Toutes et tous, nous sommes appelés à mettre nos compétences au service des membres et des idéaux défendus par l'AREQ.





## Coup d'envoi de la tournée du CE

C'est le 18 septembre que s'amorcera la tournée des régions des membres du conseil exécutif. Cette tournée sera l'occasion d'échanger avec les personnes déléguées au prochain congrès de l'AREQ à propos des orientations qui seront débattues et adoptées pour le triennat 2014-2017.

### Calendrier de la tournée

Date	Région	Lieu
18 septembre	Bas-St-Laurent–Gaspésie–Les-Îles–Côte-Nord (01)	Matane
25 septembre	Saguenay–Lac-St-Jean (02)	Alma
2 octobre	Abitibi-Témiscamingue (08)	Rouyn-Noranda
16 octobre	Outaouais (07)	Gatineau
17 octobre	Laval–Laurentides–Lanaudière (10)	Blainville
5 novembre	Estrie	Sherbrooke
6 novembre	Montérégie (09)	Ste-Julie
13 novembre	Île de Montréal (06)	St-Léonard
14 novembre	Cœur et Centre-du-Québec	Trois-Rivières
20 novembre	Québec–Chaudière-Appalaches	Québec

## Propositions de modifications aux statuts et règlements de l'AREQ en vue du Congrès 2014

Le Congrès est l'instance décisionnelle en matière de statuts et règlements à l'AREQ. C'est lors de cette instance triennale que ceux-ci sont adoptés, modifiés ou abrogés.

### Cheminement des propositions de modifications

Pour être recevables, les propositions de modifications doivent provenir des instances suivantes : le Conseil d'administration, le Conseil national, un Conseil régional et un Conseil sectoriel (art. 27.01) En ce sens, un membre de l'Association qui voudrait proposer un amendement doit le présenter à l'une de ces instances. Le Conseil sectoriel est l'endroit à privilégier pour démarrer le cheminement d'une proposition qui, si elle y trouve appui, sera ensuite analysée par le Comité national des statuts et règlements et puis soumise au Congrès.

Toute proposition de modification aux statuts et règlements doit être reçue au plus tard le 31 décembre 2013 au siège social de l'AREQ (art. 27.01).

## L'AREQ sur la place publique

**13 juin**

L'AREQ réagit au projet de loi n° 52 concernant les soins de fin de vie

**4 juin**

Les membres de l'AREQ interpellés par le débat suscité par le dossier « Mourir dans la dignité »

**Vous pouvez lire tous les communiqués diffusés par l'AREQ à [areq.qc.net](http://areq.qc.net).**



## Les personnes proches aidantes : besoins et revendications

Au moment où le gouvernement québécois s'apprête à consulter la population avec un projet de loi sur la création d'une assurance autonomie visant à favoriser le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie, le Regroupement des aidants naturels du Québec (RANQ) a fait connaître ses demandes en vue d'assurer un meilleur soutien aux personnes qui prennent soin bénévolement de leurs proches.

Au terme d'une vaste consultation nationale, le RANQ pose un constat troublant au regard des besoins des personnes proches aidantes : elles expriment une insatisfaction généralisée quant au soutien qu'elles reçoivent. Parmi les principales difficultés vécues se trouvent les suivantes :

- L'accès à des mesures de répit se révèle difficile en raison de règles rigides, du coût qui y est associé ainsi que du nombre d'heures limitées qui est autorisé.
- Le manque de personnel en soutien aux personnes proches aidantes de même que leur importante rotation associée à la rareté du personnel spécialisé dans le maintien à domicile.
- L'absence de reconnaissance officielle de la personne aidante par le réseau de la santé et des services sociaux.
- Un accès difficile aux services de soutien et des délais d'attente beaucoup trop longs.



Fort de ces constats, le RANQ a élaboré une plateforme de revendications. Le Regroupement demande, notamment, que des mesures de répit soient offertes gratuitement ou à coût abordable par du personnel qualifié, de façon soutenue et au moment où la personne proche aidante en éprouve le besoin. Ce répit doit être adapté aux besoins de chaque personne, correspondre à la réalité des régions et être accessible en tout temps, dans différents lieux et sous diverses formes.

Sur le plan du personnel, le Regroupement réclame une plus grande stabilité et une meilleure formation de base du personnel rémunéré, qui offre les soins aux personnes proches aidantes et aux personnes aidées, et ce, dans toutes les régions du Québec. Le RANQ revendique également une meilleure reconnaissance officielle du statut de personne proche aidante afin que la personne proche aidante soit consultée relativement aux soins offerts à la personne aidée.

L'AREQ entend donner écho à ces revendications lors de ses interventions publiques sur des dossiers d'actualité qui touchent la réalité des personnes proches aidantes. La plateforme des revendications du RANQ peut être consultée à l'adresse suivante : <http://www.ranq.qc.ca/Plateforme.pdf>.

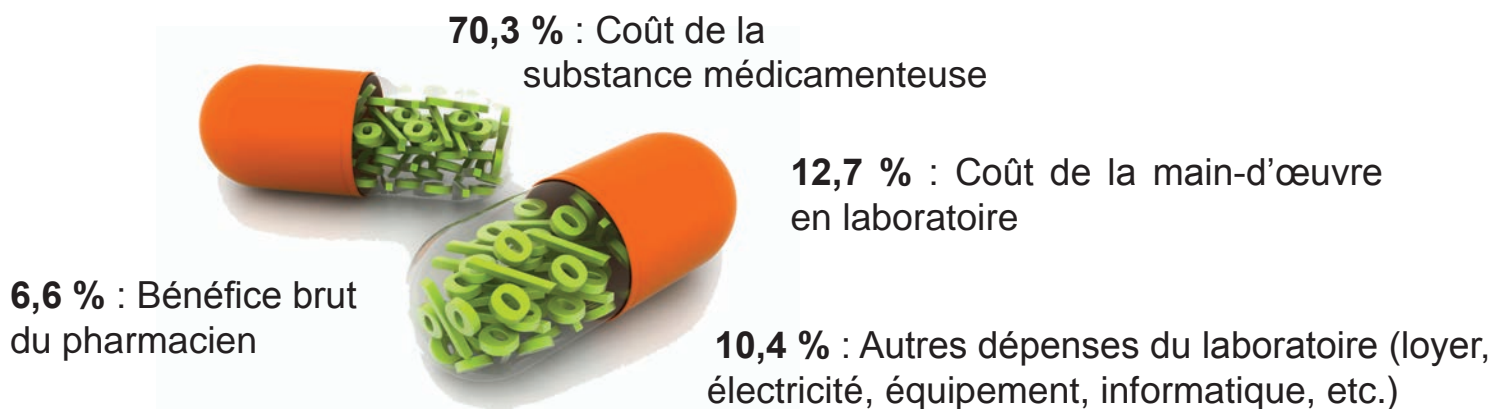
## *Nos comités à pied d'œuvre*

Pendant la période estivale, deux rencontres se sont tenues, dont voici les résumés.

**Équipe du magazine *Quoi de neuf*** : Le 11 juin, l'équipe du magazine *Quoi de neuf* s'est réunie à la salle Laure-Gaudreault. La réunion a débuté avec une présentation sur la rédaction épïcène. Par la suite, les membres de l'équipe se sont tour à tour exprimés au sujet du nouveau calendrier de production du magazine. Il a également été question du sondage effectué auprès des membres au printemps dernier, particulièrement de la partie du sondage qui concernait le magazine. Un appel à tous a été lancé pour trouver des personnes-ressources susceptibles de rédiger des articles de fond dans le magazine.

**Comité national de l'action sociopolitique** : Une rencontre du Comité national de l'action sociopolitique a eu lieu le 14 juin à la salle Laure-Gaudreault. Les membres ont pu échanger sur différents dossiers d'actualité, notamment l'assurance autonomie, le projet de loi n° 52 sur l'aide médicale à mourir ainsi que le rapport D'Amours. La rencontre a également permis aux personnes participantes d'échanger autour du bilan de travail, de faire un retour sur la rencontre des responsables sectoriels, d'aborder le contenu de la rencontre à venir, de discuter de la conjoncture sociopolitique et économique.

## *Où va l'argent lorsque nous achetons un médicament?*



# Le Focus

## Pourquoi le prix des médicaments varie-t-il d'une pharmacie à l'autre et qu'il n'est pas le même pour tous les clients d'une même pharmacie?

Quel que soit le prix du médicament, le montant que vous déboursez dépend des règles de votre régime d'assurance médicaments.

Vous êtes dans la situation **A** ou la situation **B**

### **A** Vous bénéficiez d'un régime d'assurance médicaments privé

Le prix du médicament inclut :

1. Coût de la substance médicamenteuse (fixé par le gouvernement)
2. Un **montant** couvrant les services professionnels offerts par le pharmacien + frais d'exploitation de la pharmacie (coût de main-d'œuvre, loyer, etc.)

Ce **montant** est déterminé par le pharmacien en fonction du service rendu et du coût d'exploitation de sa pharmacie. Dans le cadre des régimes privés d'assurance médicaments, la loi sur la concurrence empêche les pharmaciens de s'entendre entre eux pour fixer le prix total d'un médicament.

### **B** Vous bénéficiez du régime public d'assurance médicaments de la RAMQ

Le prix du médicament inclut :

1. Coût de la substance médicamenteuse (fixé par le gouvernement)
2. Un **tarif** couvrant les services professionnels offerts par le pharmacien + frais d'exploitation de la pharmacie (coût de main-d'œuvre, loyer, etc.)

Le pharmacien doit facturer ses services conformément aux règles et aux **tarifs** prévus et imposés par le gouvernement. La loi sur la concurrence ne s'applique pas aux organismes gouvernementaux.

Voilà ce qui explique que dans le cadre du régime public d'assurance, le prix d'un médicament est sensiblement le même d'une pharmacie à l'autre tandis que dans le cadre d'un régime privé, le prix d'un médicament varie selon la pharmacie.

Source : AQPP



## L'exploitation financière des personnes âgées



En mai dernier, l'AREQ a assisté à une conférence au Congrès de l'Acfas sur l'exploitation financière des personnes âgées et nous aimerions partager avec vous un cas de fraude et d'abus qui nous a été présenté par les représentants de l'Autorité des marchés financiers.

Madame a 84 ans, elle a des problèmes de santé et doit être hospitalisée. Elle a un fils en qui elle a entièrement confiance et à qui elle a donné un mandat en prévision de l'inaptitude ainsi qu'une procuration. Cette procuration permet à son fils de poser à sa place des actes qu'elle faisait elle-même quotidiennement, d'effectuer des transactions bancaires courantes pour l'entretien de sa maison et d'encaisser mensuellement le revenu de loyer de son locataire. Pendant son hospitalisation, son fils lui fait signer un document en lui faisant croire qu'il s'agit du renouvellement du bail annuel du locataire. Dans les faits, il lui fait plutôt signer un contrat de vente d'une partie de la maison.

Après six mois d'hospitalisation, madame retrouve la santé et revient à la maison. Elle constate que son fils a abusé des droits qu'elle lui avait donnés par procuration. Elle entreprend rapidement des démarches juridiques pour faire annuler la transaction de vente. Elle réussit, non sans peine. Toutefois, elle doit démontrer que pendant sa période d'hospitalisation, elle n'a jamais été inapte à prendre des décisions. Les principales difficultés qu'elle rencontre sont les contraintes liées au secret professionnel et aux obligations de confidentialité. Elle doit expliquer son cas en détail à chaque personne venant d'un service professionnel différent : avocat, notaire, médecin et à une personne de l'Autorité des marchés financiers. Pour une fois, une histoire d'abus financiers finit bien.

### Il ne faut pas confondre procuration et mandat donné en prévision de l'inaptitude

#### Mandat en prévision de l'inaptitude

Le mandat en prévision de l'inaptitude est un document écrit dans lequel une personne en désigne une autre pour voir à la protection de sa personne ou de ses biens dans le cas où la maladie ou un accident la priverait de ses facultés temporairement ou de façon permanente.

#### Procuration

La procuration n'a pour but que de pallier temporairement à l'impossibilité physique pour une personne de s'occuper de ses affaires. Il est toujours préférable de délimiter clairement les pouvoirs du mandataire. De plus, la procuration n'est valide que si le mandant (c.-à-d. la personne représentée) est apte à s'occuper d'elle-même et de ses biens. Si cette personne devient inapte, la procuration n'est plus valide.



## Les derniers résultats à propos du programme *Toujours en action*

Sur une possibilité de 161 projets, 64 ont été acheminés à l'AREQ. De ce nombre, 59 projets ont été acceptés et 5 ont été refusés, car ils ne répondaient pas aux critères du programme. Continuez de participer!

Rappelons que ce programme a pour but de soutenir financièrement les secteurs dans la réalisation d'activités axées sur la mise en œuvre du Plan d'action 2011-2014. Plus précisément, il vise à rassembler les membres autour de projets mobilisateurs tels que l'accueil de nouveaux membres, la reconnaissance de bénévoles, etc., à susciter la créativité et l'innovation dans les secteurs et à accroître la visibilité de l'AREQ.

### À surveiller en septembre

#### 4 septembre

Comité national de l'environnement et du développement durable

#### 5 septembre

Comité national de la condition des femmes

#### 10 au 12 septembre

Conseil d'administration

#### 13 septembre

Comité national des statuts et règlements

#### 20 septembre

Comité national de la condition des hommes

#### 23 septembre

Comité national de la retraite

#### 26-27 septembre

Conseil exécutif

56 162



La communauté aréquienne continue de croître. Nous avons maintenant franchi le cap des 55 000 membres. En effet, plus de 56 000 membres participent désormais à l'expansion de l'organisation. Rappelons-nous qu'au moment de sa fondation en 1961 par Laure-Gaudreault, l'AREQ comptait 295 membres.

**L'AREQ est devenue au fil du temps une force RÉELLE pour la société!**

## Le programme des Aidants scolaires a besoin de vous

Vous souhaitez partager votre savoir-faire et contribuer à votre façon à l'épanouissement des enfants de votre quartier?

Pas besoin d'être une personne retraitée de l'enseignement pour apporter son aide. Le seul critère demandé est le désir d'améliorer la qualité de vie à l'école. Que vous ayez beaucoup ou peu de temps à donner, votre participation sera appréciée. Sachez que votre expérience personnelle et vos intérêts seront pris en compte au moment de vous attribuer une tâche.



Pour de plus amples renseignements, rendez-vous dans le site Internet des Aidants scolaires au <http://www.aidantsscolaires.com/a-propos/>.

### Pour nous joindre

**Téléphone**

418 525-0611

**Sans frais**

1 800 663-2408

**Télécopie**

418 525-0769

**Courriel**

[areq@csq.qc.net](mailto:areq@csq.qc.net)

**Internet**

[areq.qc.net](http://areq.qc.net)

320, rue Saint-Joseph Est  
Bureau 100  
Québec (Québec)  
G1K 9E7

**Rédaction**

Martine Dignard

[dignard.martine@csq.qc.net](mailto:dignard.martine@csq.qc.net)

**Participation**

Annie Brochu

Doris Dumais

Johanne Freire

Lise Legault

Ginette Plamondon

**Conception**

Martine Faguy

[faguy.martine@csq.qc.net](mailto:faguy.martine@csq.qc.net)